

DECISION n° F-05-A-1734 du 21 octobre 2005**ADDITIF n° 3 au
CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE
n° F-01-A-025 du 20 décembre 2001**

Le présent additif concerne l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique LEDUC PESAGE type LP-x, qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité par le fait de pouvoir utiliser également comme dispositif :

- indicateur :
- Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant qui complète l'annexe au certificat n° F-01-A-025 du 20 décembre 2001 :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
ATP	Pisys 3000	NMi n° TC6775 du 6 juillet 2005
PRECIA	Dispositif terminal X201-B associé à	LNE n° 01-03 du 4 avril 2001
	Module unité de traitement X242	LNE n° 05-02 du 29 mars 2005
PRECIA	Dispositif terminal I100.. associé à	LNE n° 01-09 du 22 octobre 2001
	Module unité de traitement X242	LNE n° 05-02 du 29 mars 2005
PRECIA	Dispositif terminal X222-B associé à	LNE n° 03-03 du 14 février 2003
	Module unité de traitement X242	LNE n° 05-02 du 29 mars 2005
PRECIA	Dispositif terminal X223-B associé à	LNE n° 02-09 du 16 décembre 2002
	Module unité de traitement X242	LNE n° 05-02 du 29 mars 2005

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

- Soit le dispositif terminal PRECIA type X201-B, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 01-03 du 4 avril 2001, ou le dispositif terminal PRECIA type X222-B, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 03-03 du 14 février 2003, ou le dispositif terminal PRECIA type X223-B, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 02-09 du 16 décembre 2002, ou le dispositif terminal PRECIA type I100., faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 01-09 du 22 octobre 2001, révisé, associé à des cellules de pesée à sortie numérique par son dispositif unité de traitement PRECIA type X243, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 05-01 du 18 février 2005.

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité restent inchangées.

Pour le Directeur Général
Directrice Certification et Développement

Laurence DAGALLIER